



centre social
intercommunal

Centre Social Intercommunal La Fédé

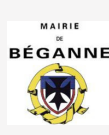
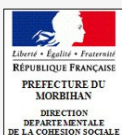
PROTOCOLE D'ACCUEIL MULTI-SITES ESPACES JEUNES ET ACTIVITÉS (10/17 ANS)

ÉPIDÉMIE DE COVID-19



VALABLE À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE 2020

SELON LES RECOMMANDATIONS DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS



Les règles de participation

Selon le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports:

- **Le nombre total de jeunes accueillis n'est pas restreint.** La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des mineurs. **Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible.**

La distanciation physique n'est pas exigée dans les espaces extérieurs.

- **Le port du masque est obligatoire pour tous·tes en espace clos et en extérieur.**

Si besoin, des masques sont disponibles sur les Espaces Jeunes mais les jeunes doivent venir avec leurs propres masques.

Lors des animations sportives, les masques peuvent être ôtés et les animations sont adaptées pour limiter les contacts au maximum (distanciation physique de 2 mètres lors des animations sportives quand c'est possible).

- **Les gestes protecteurs restent à adopter** : se laver régulièrement les mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique.

- **Les jeunes gardent leurs affaires personnelles dans un sac fermé** : téléphone portable, boisson, vêtements, etc.

- Les parents sont autorisés à entrer dans l'Espace Jeunes ou dans la salle d'animation en cas d'urgence seulement, avec port d'un masque, respect de la distanciation physique d'un mètre et lavage de mains ou utilisation d'un gel hydroalcoolique à leur arrivée.

Rôle des parents:

Les parents s'assurent que leur enfant:

- a pris sa température avant de participer à l'accueil et ne présente pas d'éventuels symptômes
- a assez de masques pour la durée de l'accueil
- a compris les consignes sanitaires à appliquer



En cas de cas de test positif à la Covid-19 chez un jeune ou chez un membre du foyer ou encore identifié·e· comme contact à risque, le jeune ne peut pas participer à l'accueil et la structure d'accueil doit être informée au plus vite.

Un accueil sécurisé



Les surfaces les plus fréquemment touchées seront désinfectées plusieurs fois par jour (comme les poignées de porte/fenêtre).

La mise à disposition d'objets partagés doit rester l'exception (ballon, crayons, magazines, jeux, etc.). Si elle est permise, on veillera à l'hygiène des mains et à une désinfection au minimum quotidienne (ou isolés pendant 24h lorsque le nettoyage n'est pas possible).



Les sols et grandes surfaces seront nettoyés à chaque jour d'ouverture.



Les locaux seront aérés régulièrement.



Les locaux seront toujours approvisionnés en papier et savon, qui seront préférés au gel hydroalcoolique quand c'est possible. Sans point d'eau à proximité, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

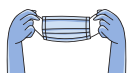


Les poubelles (à ouverture non manuelle) seront vidées tous les jours.



En cas de symptômes d'un jeune pendant l'accueil, celui-ci sera isolé. En cas de doute sur les symptômes, une prise de température peut être réalisée par l'animateur·rice. En cas de symptômes, le responsable légal sera averti et devra venir le chercher. L'établissement scolaire du jeune sera informé.

Une équipe mobilisée



Les animateur·rice·s sont équipé·e·s de masques à chaque moment d'accueil.



Les animateur·rice·s sont attentif·ve·s à l'accueil de chaque jeune afin de faire le point sur sa compréhension des gestes protecteurs. Un accompagnement sur les bons gestes à effectuer est mis en place si besoin.



Les animateur·rice·s sont vigilant·e·s quant au respect des gestes protecteurs et au port du masque par les mineur·e·s.



L'équipe d'animation veille au bon déroulement de son projet pédagogique. Les animations sont adaptées aux règles sanitaires.